



**HAL**  
open science

## La Révolution, une occasion manquée ?

Jacques Guilhaumou, Martine Lapied

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou, Martine Lapied. La Révolution, une occasion manquée?. Dermenjian, Geneviève; Guilhaumou, Jacques; Lambert, Karine;. La place des femmes dans la cité, Presses universitaires de Provence, pp.47-56, 2012, 978-2-85399-843-7. halshs-00753495

**HAL Id: halshs-00753495**

**<https://shs.hal.science/halshs-00753495>**

Submitted on 13 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jacques GUILHAUMOU, Martine LAPIED

## LA RÉVOLUTION, UNE OCCASION MANQUÉE ?

Jacques Guilhaumou, Martine Lapied, « La Révolution, une occasion manquée ? », in *La place des femmes dans la cité*, en collaboration avec Geneviève Dermenjian, Karine Lambert et Martine Lapied, PUP, 2012 p. 47-56. Version des auteurs

Les discussions à propos de la parité ont été une occasion de réfléchir sur la participation des femmes à la vie politique en France et, en particulier, sur les raisons de la faiblesse de leur nombre dans les deux chambres législatives<sup>1</sup>. Au delà des explications à dominante sociologique, cette faible représentation interroge les racines historiques d'un phénomène qui paraît plus durable en France que dans d'autres États européens. Dans un pays où les femmes n'obtiennent le droit de vote qu'en 1944, l'absence de tradition d'action politique pourrait être mise en cause. Pendant une période particulièrement longue, les possibilités d'expression des femmes dans le domaine politique étaient limitées et la norme sociale tendait à les exclure de l'espace public pour les cantonner dans la sphère privée. Sous l'Ancien Régime, la théorie politique exclut explicitement les femmes, et de ce point de vue, l'exclusion est plus marquée en France que dans la plupart des autres États européens à cause de la « loi salique »<sup>2</sup>.

### **Le refus des droits politiques : un discours de l'exclusion ?**

La Révolution peut apparaître alors comme une occasion manquée pour l'accession des femmes aux droits politiques<sup>3</sup>. En effet, leur cas se sépare de celui des hommes des catégories populaires puisqu'elles n'obtiennent à aucun moment le droit constitutionnel de s'exprimer par le suffrage, ni celui

---

<sup>1</sup> 60 femmes sur 517 députés, 19 femmes sur 301 sénateurs en 2000, soit 9,6% du corps législatif avant la loi sur la parité.

<sup>2</sup> Sarah Hanley, « La loi salique », dans l'*Encyclopédie historique et politique des femmes*, sous la dir. de Christine Fauré, Paris, PUF, 1997, p. 11-30. Sur L'Ancien Régime et la Révolution française, voir la récente synthèse de Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française XVIème-XVIIIème*, Paris, Armand Colin, 2003.

<sup>3</sup> Voir Martine LAPIED, « Histoire du genre et Révolution », dans *La Révolution en œuvre*, sous la direction de Jean-Clément Martin, Publications de l'Université de Rennes, 2004.

*Titre ouvrage (ou com.)*

d'exercer des fonctions officielles de responsabilité mêmes locales et, le plus souvent, elles n'ont même pas voix délibérative dans les assemblées<sup>4</sup>. Les refus vont de la privation du droit de vote à l'interdiction de défendre la Nation dans l'armée, le 30 avril 1793, et à la fermeture des clubs féminins, le 30 octobre 1793.

La période de la Révolution française offre ainsi le paradoxe d'une nation proclamant le droit naturel, et donc l'universalité des droits de l'être humain, qui exclut la moitié de la population de la citoyenneté en violation du principe de l'égalité des droits. Comme Richelieu justifiait, au XVII<sup>e</sup> siècle, leur exclusion de l'espace public au nom de la raison, c'est au nom de la nature qu'elle est prononcée alors, comme le soutient Colette Capitan<sup>5</sup>. De telle sorte que, dans un premier temps, la question posée, essentiellement par les historiennes anglo-saxonnes de la *Gender History*, a été celle du refus des droits entraînant une vision négative de la Révolution, considérée comme la défaite historique des femmes. À tel point que certaines historiennes comme Joan Landes<sup>6</sup> ont cru pouvoir affirmer que « la République a été construite contre les femmes et pas seulement sans elles ». Pour sa part, Dorinda Outram<sup>7</sup> assimile la politique culturelle révolutionnaire à une politique de développement du rationalisme mâle contre la sensibilité féminine. La constitution de la « communauté des frères<sup>8</sup> », après le meurtre du père, s'accompagnerait de l'exclusion politique des femmes. Thèse radicale qu'il convient certes de resituer dans le contexte des luttes féministes, mais qui tendait à considérer l'antiféminisme comme une condition nécessaire à la formation de l'espace public bourgeois. Il est vrai que le discours masculin dominant, tant du côté des philosophes que des législateurs, est le plus souvent un discours d'exclusion politique à l'encontre des citoyennes, confinées dans leur seule reconnaissance comme sujet civil.

Là où des femmes de la haute société jouent sous l'Ancien Régime un rôle essentiel dans la sociabilité des salons au titre d'un savoir mis en débat

---

<sup>4</sup> Cependant nous verrons par la suite, avec les travaux de Serge Aberdam et Dominique Godineau, que les femmes revendiquent leurs droits politiques jusque dans la pratique du vote, attesté dans des cas très particuliers, même si elles ne les exercent pas *de jure*.

<sup>5</sup> Colette, *La nature à l'ordre du jour (1789-1793)*, Paris, Kimé, 1993.

<sup>6</sup> Joan LANDES, *Women in the Public Sphere in the Age of French Revolution*, Ithaca, New-York, London, Cornell University Press, 1988.

<sup>7</sup> Dorinda OUTRAM, *The Body and the French Revolution ; sex, class and political culture*, New Haven, Connecticut, Yale University Press, 1989.

<sup>8</sup> Lynn HUNT, *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995.

dans une véritable dynamique de genre, la Révolution française, à l'initiative des législateurs et de Sieyès plus particulièrement, proclame que « l'amour du vrai est le précurseur de l'ordre social », tout en soulignant que « les femmes n'ont pas en général le sens du vrai<sup>9</sup> ». Il convient donc d'en finir avec cette « société d'intelligence et de mœurs » mise en place par « la société des femmes », pour reprendre les expressions de Mona Ozouf<sup>10</sup>, dans la mesure où le législateur veut désormais éviter de confondre l'art social, propre à l'invention du politique, et l'art de jouer dans la conversation où la femme excellerait. Il est donc toujours possible de sous-titrer un ouvrage collectif sur les femmes et la Révolution, *La révolution exclut les citoyennes*<sup>11</sup>.

Cet antiféminisme prend d'ailleurs une tournure quasi-militante lorsque certaines femmes, à l'exemple d'Olympe de Gouges, sont archétypées comme de « beaux-esprits femelles » ayant « la manie philosophique<sup>12</sup> ». Ce n'est pas non plus un hasard si la figure de Charlotte Corday<sup>13</sup> incarne pour les autorités jacobines l'idée que « les hommes bien pensants et aimables (sic) n'aiment pas les femmes de cet espèce ».

Le XIX<sup>e</sup> siècle confirme cette exclusion puisqu'en 1848 seuls les hommes ont accès au suffrage dit « universel » et qu'il faudra attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour que les femmes obtiennent enfin la plénitude de la citoyenneté politique.

Ces analyses ont conduit, notamment dans certains travaux anglo-saxons, à un questionnement sur la démocratie en tant que régime d'accomplissement des droits puisque les femmes ont été exclues de sa fondation, qu'il s'agisse

---

<sup>9</sup> Voir Christine FAURÉ, « L'exclusion des femmes du droit de vote pendant la Révolution française et ses conséquences durables », in Evelyne Morin-Rotureau, *1789-1799 : combats de femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003, p. 163-177 ; et Jacques GUILHAUMOU, « L'exclusion des femmes du savoir politique pendant la Révolution française », in *Le genre face aux mutations. Masculin et féminin du Moyen-Âge à nos jours*, sous la dir. de L. CAPDEVILLA, S. CASSAGNES, M. COCAUD, D. GODINEAU, F. BOUQUET et J. SAINCLIVIER, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 265-278.

<sup>10</sup> Dans son « Essai sur la singularité française » en postface de son ouvrage sur *Les mots des femmes*, Paris Fayard, 1995.

<sup>11</sup> Evelyne MORIN-ROTUREAU, *1789-1799 : combats de femmes. La Révolution exclut les citoyennes*, Paris, Autrement, 2003.

<sup>12</sup> Voir Olivier BLANC, *Marie-Olympe de Gouges, une humaniste à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Editions René Vignet, 2003.

<sup>13</sup> Voir l'intervention de Geneviève DERMENJIAN et Jacques GUILHAUMOU dans *Le Panthéon des femmes. Figures et représentation des héroïnes*, Paris, Publisud, 2004 sous la dir. de G. DERMENJIAN, J. GUILHAUMOU et M. LAPIED.

*Titre ouvrage (ou com.)*

de la démocratie grecque antique ou des démocraties modernes française ou américaine. À ce titre, le rattrapage semble demeurer incomplet au point que lorsque l'on parle de discrimination positive pour les minorités, les lois sur la parité sont évoquées et qu'aux États-Unis, féminisme et multiculturalisme des minorités ethniques sont liés dans la volonté d'affirmer les droits des minorités. Cependant il convient de s'intéresser – au-delà de la dénonciation du manquement, du côté des droits des femmes, aux valeurs initialement proclamées de la démocratie – aux effets bien réels du principe de citoyenneté, donc aux manières concrètes selon lesquelles il a été effectivement appliqué.

Ainsi, le refus du droit de Cité a engendré de multiples travaux parmi lesquels une place particulière doit être accordée à ceux de Dominique Godineau qui s'est penchée non seulement sur les raisons de l'exclusion et ses contestations mais aussi sur la façon dont elle fonctionne et les réponses que les femmes, affirmant qu'elles appartiennent au Souverain, tentent d'y apporter<sup>14</sup>.

En effet, ce « récit de fermeture » a été discuté. Ainsi, la signification à donner à la fermeture des clubs féminins a-t-elle provoqué un débat entre les historiennes qui, à l'exemple de Joan Landes, y voient une véritable volonté d'interdire la politique aux femmes et celles qui, comme Olwen Hufton<sup>15</sup>, estiment qu'elle a été contingente aux événements et qu'elle visait avant tout à réduire les tensions sur les marchés et briser le pouvoir des Enragés. Pour Geneviève Fraisse, la république aurait été discriminante mais non excluante car elle n'énonce pas les règles de l'exclusion<sup>16</sup>. Elle entend par là que les femmes ne sont pas explicitement exclues, dans la mesure où il n'existe pas de règles inaugurant leur exclusion économique et politique. Donc l'exclusion des femmes est produite plus qu'énoncée, elle est fabriquée plus que théorisée. C'est dire autrement que les citoyennes peuvent, par leurs pensées et leurs actions, contester ce choix exclusif en faveur des hommes, et susciter ainsi une dynamique démocratique d'intégration. « Récit d'exclusion » et « récit d'ouverture » peuvent donc cheminer de concert.

**Les femmes dans le champ politique révolutionnaire : un récit d'ouverture ?**

---

<sup>14</sup> Dominique GODINEAU, « 'Qu'y a-t-il de commun entre vous et nous ?' Enjeux et discours opposés de la différence des sexes pendant la Révolution française, 1789-1793 », dans *La famille, la Loi, l'État, de la Révolution au code civil*, Paris, Criv-CNRS, 1989.

<sup>15</sup> Olwen H. HUFTON, *Women and the limits of citizenship in the French Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 1992.

<sup>16</sup> Geneviève FRAISSE, *Les deux gouvernements : la famille et la Cité*, Paris, Gallimard, 2000.

Malgré les interdits, de multiples formes de mixité politique apparaissent au sein de la société civile, tandis que se met en place la dissociation entre une « école d'intelligence et de mœurs » à laquelle participaient les femmes des salons<sup>17</sup> et le savoir politique de la société des hommes dont elles sont exclues. Dans la belle synthèse présentée par Lynn Hunt au colloque aixois *La Révolution française au carrefour des recherches*, illustrant le récit des ouvertures politiques qui se met en place, l'historienne s'affirme « pour la Révolution et pour les Lumières<sup>18</sup> ». Elle analyse l'historiographie française et l'historiographie américaine des femmes pendant la Révolution sous le signe de Marx pour les travaux français et de Jürgen Habermas et Michel Foucault pour les travaux américains, s'affirmant elle-même plus influencée par la psychanalyse. Lynn Hunt remarque que les travaux américains récents en la matière tendent à mettre en évidence « le portrait de femmes engagés à la fois par leur propre intérêt et par la chose publique, au lieu de femmes limitées par le discours et les décisions politiques des hommes ». Ainsi se met en place « un récit de l'ouverture politique » dont rencontres et ouvrages récents témoignent.

L'importance de la présence des femmes dans la Révolution française était déjà apparue lors du colloque international qui avait été organisé à Toulouse en 1989 par Marie-France Brive. Depuis cette date, en plus des recherches qui leur sont spécifiquement consacrées, les femmes apparaissent de plus en plus dans l'ensemble des travaux portant sur la Révolution, en particulier dans les thèses soutenues depuis le Bicentenaire, qui, prenant en compte la dimension féminine, nous apportent bien des renseignements<sup>19</sup>. Il semble dorénavant qu'il ne soit plus possible d'occulter la présence des femmes pendant la Révolution française.

---

<sup>17</sup> Voir Mona OZOUF, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>18</sup> Lynn HUNT, « L'histoire des femmes : accomplissements et ouvertures » dans *La Révolution française au carrefour des recherches*, sous la dir. de Martine LAPIED et Christine PEYRARD, Publications de l'Université de Provence, collection Le temps de l'histoire, 2003.

<sup>19</sup> Telles celles de Christine PEYRARD, *Les Jacobins de l'Ouest. Formes de politisation dans l'Ouest intérieur pendant la Révolution française*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996 ou de Danièle PINGUÉ, *Les mouvements jacobins en Normandie orientale*, Paris, Éditions du CTHS, 2001.

*Titre ouvrage (ou com.)*

Les travaux de Dominique Godineau ont montré la richesse des actions concrètes et spécifiques menées par des femmes<sup>20</sup>. Ses recherches ont mis en valeur l'engagement des Parisiennes qui les place au cœur de certains des événements fondamentaux de la Révolution. Mais dans les provinces aussi, les archives montrent, comme pour les hommes, une diversité de l'engagement des femmes pendant les différentes phases de la période révolutionnaire. En effet, dans le nouvel espace public qui s'élabore pendant la crise révolutionnaire, les pratiques politiques ne peuvent être restreintes à l'exercice du droit de vote. Selon les périodes, les femmes disposent de certaines possibilités, tels le droit de pétition, le droit de se réunir en sociétés, de participer à des assemblées.... La sociabilité et la parole publique deviennent politiques, les femmes peuvent avoir une influence dans la constitution de l'opinion publique, dans les stratégies et les luttes pour le pouvoir. La Révolution provoque une politisation de l'espace privé ; des préoccupations considérées comme « légitimes » pour les femmes prennent alors une connotation politique, tels les problèmes de subsistances, l'éducation, les activités religieuses, la surveillance morale de la communauté.... Cette imbrication de l'espace public et de l'espace privé permet aux femmes une incursion dans le champ politique, dans les limites légales imparties par la Constitution<sup>21</sup>.

Nous le savons déjà, les femmes sont exclues légalement du droit de vote. Certes on ne peut ignorer des tentatives de participations féminines au vote populaire de 1793 sur l'adoption de la Constitution<sup>22</sup>. Des votes féminins se déroulent en assemblées de citoyens largement communautaires et délibératives, et relèvent de la continuité avec un mode de participation des veuves ou des fils célibataires au vote dès la formation des Etats Généraux, donc sous l'Ancien Régime, en qualité de contribuables. À ce titre, ce type

---

<sup>20</sup> En particulier dans l'ouvrage fondamental *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1989.

<sup>21</sup> Voir Martine LAPIED, « Les femmes entre espace privé et espace public pendant la Révolution française », dans *Georges Duby, regards croisés sur l'œuvre. Femmes et féodalité*, sous la dir d'Annie BLETON-RUGET et Michel RUBELLIN, Presses Universitaires de Lyon, 2000.

<sup>22</sup> D'après Serge ABERDAM, « Deux occasions de participation féminine en 1793 : le vote sur la Constitution et le partage des biens communaux », *Annales Historiques de la Révolution française*, n°339, janvier-mars 2005, p. 17-34.

de « vote féminin » fait débat dans sa dispersion même<sup>23</sup> : au-delà la présence explicite de femmes lors du premier vote national direct de 1793, les femmes demeurent donc exclues du droit de vote par la loi et les faits.

Cependant les femmes peuvent jouer un rôle politique, avec des formes d'interventions multiples dont certaines leur sont spécifiques, mais dont d'autres les situent aux côtés des hommes dans le mouvement révolutionnaire ou contre-révolutionnaire. Cet engagement marqué dans les deux camps ne concerne, certes, qu'une minorité du sexe féminin mais il démontre que les femmes peuvent, lors de périodes de crise, jouer un rôle dans l'espace public, comme c'était le cas pendant l'Ancien Régime<sup>24</sup>. À force d'examiner avec minutie les archives, il apparaît que les endroits où les femmes sont absentes de la scène politique, voire muettes dans l'événement, sont relativement rares.

Qui plus est, dans « le récit de fermeture », la prise de parole publique des femmes n'est pas appréciée dans toute son ampleur : elle est limitée aux citoyennes révolutionnaires des clubs jacobins avec la perspective de la fermeture brutale de ces clubs à l'automne 1793. À l'encontre d'une telle conception exclusive de la démocratie, la récente rencontre de la Sorbonne du 11 décembre 2004 sur « La prise de parole publique des femmes sous la Révolution française », sous l'égide de Christine Fauré et Annie Geffroy, a ouvert plus largement l'espace de visibilité politique des femmes, visibilité insoupçonnée jusque là par les historiens pour les débuts de la Révolution française. Qu'il s'agisse des doléances, des déclarations et des pétitions à l'Assemblée Nationale, de figures militantes, d'écrivaines engagées dans le débat politique, la parole des femmes apparaît tout à fait audible, voire visible, en situation de crise révolutionnaire.

Au-delà de la scène parisienne, une exploration approfondie des archives permet également de trouver des traces de la parole publique des

---

<sup>23</sup> Voir sur ce point Dominique GODINEAU, « Privées par notre sexe du droit honorable de donner notre suffrage...Le vote des femmes pendant la Révolution française », dans Éliane VENNOT dir., *La démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*, Paris, PU de Paris VII, 1996, p. 199-211.

<sup>24</sup> Dès 1996, une table ronde, organisée à l'occasion d'une journée d'études de l'UMR TELEMME autour de Dominique Godineau, Martine Lapied, Christine Peyrard et Michel Vovelle, avait montré que l'espace Paris-province était largement ouvert à un récit national de la politisation féminine. Le compte rendu de cette table ronde a été publié dans le numéro spécial de *Provence Historique*, fascicule 186, octobre-décembre 1996, p. 503-514.



Titre ouvrage (ou com.)

provinciales<sup>25</sup>. Il se confirme que les femmes s'expriment de façon privilégiée lorsque la patrie est en danger, si l'on considère, à l'exemple des Marseillaises étudiées par l'historienne américaine Laura Talamante<sup>26</sup>.

Donc, le « récit d'ouverture » ne commence plus seulement en 1792, avec les premiers succès de mouvement populaire soutenu par les Jacobins. Il est en place dès 1789 comme l'a montré Christine Fauré, dans son intervention à la journée sur la prise de parole publique<sup>27</sup>, avec le mouvement d'offrande patriotique à l'Assemblée Nationale de septembre qui précède de bien loin les dons patriotiques de l'an II étudiés par Catherine Duprat<sup>28</sup>. Textes et images en témoignent.

### **Sphère publique/sphère privée : un nouveau modèle politique ?**

Qu'en est-il alors plus avant de ce « récit d'ouverture » lorsque nous considérons désormais qu'il n'existe pas d'étanchéité absolue entre la sphère politique et la sphère privée, à l'exemple de la famille devenue une catégorie politique avec les lois « émancipatrices » de la Révolution française. Deux ouvrages permettent d'analyser les effets pratiques dans la manière d'être de la famille à l'horizon de la régénération sociale instaurée par la Révolution française.

Dans un premier temps, L'ouvrage d'Anne Verjus<sup>29</sup> étudie une catégorie politique méconnue, la famille, pourtant fortement structurante de la construction politique de la citoyenneté entre 1789 et 1848, sur la base d'un corpus diversifié. Cette chercheuse développe une explication socio-historique de la mise à l'écart des femmes qui nous renvoie à *une pensée politique de l'unité d'intérêts entre l'homme et la femme au sein de la famille*. Le modèle politique de la famille devient, un temps, le garant de l'unité des hommes et des femmes dans le tout politique : la femme n'est pas

---

<sup>25</sup> Comme en témoignent les travaux de Martine Lapied sur le Sud-est.

<sup>26</sup> Dans sa thèse récente sur les Marseillaises : *Women and Political Change during the French Revolution*, Doctorat de l'Université de Californie, Berkeley, sous la dir. de Lynn Hunt, 2003.

<sup>27</sup> « Doléances, déclarations et pétitions, trois formes de la parole publique de femmes sous la Révolution », dans *La prise de parole publique des femmes pendant la Révolution française*, sous la dir. de C. FAURÉ et A. GEFFROY, *AHRF* n°344, 2006, p.47-62.

<sup>28</sup> « Don et citoyenneté en l'an II. Les vertus du peuple français », dans *Révolution et République. L'exception française*, Paris, Editions Kimé, p. 263-283.

<sup>29</sup> *Le cens de la famille. Les femmes et le vote, 1789-1848*, avec une préface de Mona Ozouf, Paris, Belin, 2002.

exclue de la nation, elle marque son appartenance concrète à la communauté réelle des citoyens en tant que membre de la famille. Bien sûr, il persiste une différence considérable entre les sexes, ne serait-ce que par la domination du père de famille, mais cette différence n'a rien de contradictoire dans une conception de la progression de la naturalité de la société familiale à l'artificialité de la société politique. La figure fondatrice de l'individu-nation est ici assimilée au citoyen(ne) d'une famille sexuellement différenciée, socialement hiérarchisée, politiquement unie. En son sein, le père de famille, représentatif de l'autorité politique, est le garant des intérêts de tous, femmes incluses : ainsi sa capacité censitaire à devenir électeur est évaluée, si nécessaire, à partir de l'ensemble des contributions des membres, hommes ou femmes, de sa famille. Ainsi le devenir des citoyennes est marqué, pour une longue période, Révolution française incluse, par le poids de la famille comme catégorie politique intégrative dans le fait même de l'exclusion des femmes de la citoyenneté active.

Historienne, Suzanne Desan<sup>30</sup>, montre également, sur la base de sources encore plus diversifiées, y compris régionales, que les citoyennes, civilement reconnues, n'apparaissent plus confinées dans l'espace domestique lorsqu'il s'agit de faire intervenir la famille comme garante de l'unité politique. Elles sont capables de forger des opportunités visibles, de construire une nouvelle logique pratique des espaces interpersonnels qui structurent la nation. Elles participent aussi de la mise en activité de la sensibilité des hommes - Desan parle de « *womens'cultivation of masculine sensibility* » -, les obligeant ainsi se positionner comme pères de famille par la reconnaissance de la paternité en terme de réputation morale. Cet ouvrage introduit donc une réflexion originale sur l'importance, en Révolution, de la dynamique de la « *domesticity* », au plus loin du sens usuel (masculin) du terme de domesticité, et au plus près ce que nous pouvons appeler l'action domestique, voire la politique domestique.

Il s'agit donc là aussi d'un travail d'une grande richesse tant en matière d'exemples historiques que de problématisation du genre dans la mesure où il marque bien la prééminence désormais accordée aux *questions de visibilité*

---

<sup>30</sup> *The Family on Trial in Revolutionary France*, Berkeley, University of California Press, 2004.

*Titre ouvrage (ou com.)*

*et de reconnaissance sociales*<sup>31</sup> sur l'opposition trop simple entre l'espace domestique et l'espace politique en matière de dynamique historique du genre.

En conclusion, nous pouvons considérer qu'un « récit d'ouverture » de plus en plus marqué permet d'appréhender le républicanisme des femmes en révolution à part entière, c'est-à-dire de se situer au-delà de la rhétorique usuelle sur le rôle des femmes toujours fortement présente sous la forme d'un « récit de fermeture ».

Les femmes n'ont certes pas les droits politiques, du moins dans leur totalité, mais elles ne sont pas limitées, par un simple contrat sexuel, à la sphère privée, même si les dirigeants masculins de la Révolution usent fortement de la rhétorique sur le rôle domestique des femmes pour marquer leur suprématie.

Ainsi les citoyennes disposent pendant la Révolution française d'un réel pouvoir transformateur qui suscite des pratiques innovatrices jusque dans les relations les plus intimes, et permet ainsi de repenser le quotidien, tout particulièrement au sein de la famille, véritable espace de négociations où se teste l'enjeu de la quête de l'égalité, où des opportunités sont saisies, dès 1790, sur le terrain de la liberté individuelle.

Elles s'appuient sur une critique explicite de la puissance maritale des maris dans les débats sur les pratiques de genre portées par des attitudes politiques diversifiées – de l'acte de pétitionner à l'intervention dans les clubs – qui tendent à introduire autonomie, propriété et autorité dans la sphère même de la domesticité elle-même qui explose en quelque sorte sous la forme d'une action domestique propre aux femmes, voire d'une politique domestique.

Ce vaste mouvement d'émancipation, producteur d'une « instabilité de genre », provoque l'interdiction des clubs de citoyennes dès l'an II, puis suscite en l'an III une *réaction* dans le cadre de l'élaboration progressive du Code Civil. Un « dynamic act of social reconstruction » selon l'expression de Suzanne Desan, en d'autres termes une reconfiguration patriarcale des droits individuels, donc un retour à l'ordre social s'impose alors au détriment d'une partie des innovations révolutionnaires. En effet, les régimes qui

---

<sup>31</sup> Pour une approche d'ensemble de la question de la visibilité sociale, voir le numéro de la revue *Réseaux* n°129, 2005, sous la direction d'Olivier Voirol.

suivent la Révolution relèguent pour longtemps les femmes dans un statut inférieur et elles paient le prix de l'image subversive de la militante populaire révolutionnaire qui alimente le discours réactionnaire et celui de la dévote liée au parti des prêtres qui provoque la méfiance des républicains.

Mais, selon les travaux récents que nous venons d'évoquer, la nouvelle manière de penser et d'expérimenter la famille, donc la relation du privé au public demeurerait. Elle s'inscrit dans le questionnement plus général de l'harmonisation sociale. Ainsi l'histoire des femmes sous la Révolution française s'élargirait singulièrement : elle concerne centralement le lien de l'individu au tout social, en introduisant, comme le dit Anne Verjus, un sens politique de « la dimension sexuée ».

Ici coexistent une *position explicite d'extériorité* dans la mesure où les femmes ne sont pas reconnues comme membres à part entière de la société politique et une *position acquise d'intériorité* au sein de la société civile, plus particulièrement par le biais de la famille, qui prend un sens politique particulièrement marqué. Les citoyennes instaurent, puis conservent, tout au long de la décennie révolutionnaire et au-delà, un « sens commun de la politique » au-delà de la défaite du mouvement populaire en l'an III où elle avait imposé, selon l'expression de Dominique Godineau, « un mouvement féministe de masse<sup>32</sup> ».

---

<sup>32</sup> Titre de la quatrième partie de son ouvrage *Citoyennes tricoteuses...*, *op. cit.* Cet ouvrage fondamental a été réédité chez Perrin en 2004.